

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 25 AVRIL 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-053

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-CINQ AVRIL à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2014

OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION DES DELEGUES A LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS -- Christian GARNIER -- Valérie RIALLAND Josiane SICCARDI-- Cécile GOMEZ -- Jean-François PLANES -- Bérénice BONNAL -- Jean-Michel PEYRATOUT -- Daniel DUVOUX -- Daniel VESSEREAU -- Paul MOUROT -- Michel LUCIANI -- Jean-Claude VEGA -- Viviane TIAR -- Agnès BIASUTTO -- Denis CHAMBI -- Valérie AUBRY -- Jean-Marc ILLICH -- Gaëlle REBEC -- Céline PRATI-AIGUIER -- Magali VINCENT -- Dominique ROLLAND -- Marie-Paule DELAROCQUE -- Yves PARENT -- Bernard PEZERY-- Stéphane BELTRA -- Jennifer DELI -- Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : M. RIQUELME à M. CHAMBI -- M. CAMPENS à Mme RIALLAND -- Mme LE MOIGNE à M. GARNIER -- Mme VACCA à M. PEZERY -- M. FIORE à Mme DELI

SECRETARE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

M. le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération du 23 octobre 1992, il avait été décidé d'adhérer à la "Mission Locale du Coudon et du Gapeau", étant entendu que deux membres du Conseil Municipal représenteraient la Commune au sein du Conseil d'Administration de cette association.

Suite aux récentes élections municipales, il convient aujourd'hui de désigner à nouveau deux délégués du Conseil Municipal (1 titulaire et 1 suppléant) chargés de cette représentation.

Ces deux délégués seront élus au scrutin secret et à la majorité absolue, sauf si l'unanimité des conseillers municipaux en décide autrement (article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L' élection s'effectue au scrutin secret.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- à déduire bulletins blancs ou nuls : 8
- suffrages exprimés : 25

Ont obtenu pour les postes de :

- **DELEGUE TITULAIRE :**

Mme Magali VINCENT : 25 voix.

- **DELEGUE SUPPLEANT :**

Mme Valérie RIALLAND : 25 voix

Sont désignées en qualité de délégués à La Mission Locale pour L'Emploi :

Magali VINCENT, Déléguée Titulaire

Valérie RIALLAND, Déléguée Suppléante

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20140425-14-DCM-DGS-053
-DE
Date de télétransmission : 28/05/2014
Date de réception préfecture : 28/05/2014

AFFICHÉ LE 28/05/14